

Alexandre Benalla de nouveau mis en examen pour des violences le 1er mai à Paris

L'ancien collaborateur de l'Elysée a été mis en examen pour plusieurs motifs, dont « violences volontaires en réunion » lors de l'interpellation d'un homme au Jardin des Plantes.

Le Monde avec AFP · Publié aujourd'hui à 18h51, mis à jour à 18h59



Alexandre Benalla (avec la capuche blanche), le 1er mai à Paris. NAGUIB-MICHEL SIDHOM / AFP

L'ancien collaborateur de l'Elysée Alexandre Benalla a de nouveau été mis en examen le 29 novembre pour des violences commises en marge du défilé du 1er-Mai à Paris, au Jardin des Plantes, a appris dimanche 16 décembre l'AFP de source proche du dossier. Ces violences présumées se sont déroulées quelques heures avant l'épisode de la Contrescarpe, pour lequel M. Benalla a été mis en examen pour plusieurs motifs en juillet.

 Lire aussi Alexandre Benalla devant les juges : « Si c'était à refaire, je le referais de la même façon »

A l'issue d'un interrogatoire tendu, trois juges lui ont signifié de nouvelles charges, pour des délits d'« immixtion dans l'exercice d'une fonction publique » en ayant « participé activement » à une interpellation et « violences volontaires en réunion ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure à huit jours », des faits commis au préjudice d'un homme interpellé au Jardin des Plantes.

Une vidéo diffusée

Une enquête avait été ouverte fin juillet à la suite des plaintes contre X de deux jeunes, de 23 et 24 ans, affirmant avoir été victimes d'une interpellation musclée au Jardin des plantes, où se trouvaient l'ex-collaborateur de l'Elysée Alexandre Benalla et Vincent Crase, employé de La République en marche.

Le point sur les personnages-clés à connaître pour comprendre l'affaire Benalla

Des images de scènes confuses au Jardin des plantes, où l'on voit notamment les deux hommes, ont été diffusées en juillet par *Libération*. Dans un entretien donné au *Journal du dimanche*, M. Benalla avait nié toute « intervention » de sa part à ce moment-là. « J'étais derrière les policiers en tant qu'observateur, on peut le voir distinctement, je n'ai ni casque, ni brassard, ni radio », avait-il affirmé.

Selon Grégory Saint-Michel, l'avocat des deux plaignants (un homme et une femme), Vincent Crase, Alexandre Benalla et le policier qui les accompagnait ce jour-là sont identifiables sur la vidéo diffusée par *Libération*.

Alors qu'ils tentaient de sortir du Jardin des plantes, ses clients ont reçu des indications contradictoires, et un des membres du trio, voyant que la jeune femme filmaït avec son téléphone, a ceinturé celle-ci et l'a plaquée contre un arbre, a raconté l'avocat à l'Agence France-Presse.

Un des trois membres du groupe lui a alors pris son téléphone et a effacé la vidéo en question, qu'elle a réussi à récupérer grâce à un logiciel spécial, a-t-il ajouté. Lundi soir, *Mediapart* a mis en ligne une autre vidéo, montrant un point de vue différent de la même scène, qui permet de voir nettement MM. Benalla et Crase emmener vigoureusement un homme en le tenant par les bras.

Notre sélection d'articles sur l'affaire Benalla

Retrouvez nos principaux contenus liés à l'affaire Benalla :

- Mercredi 18 juillet, Le Monde publie ses premières révélations et écrit avoir identifié Alexandre Benalla sur une vidéo mise en ligne dès le 1^{er} mai sur YouTube.
- D'une ZUP d'Evreux jusqu'au premier cercle du président : récit de l'ascension mystérieuse de cet homme.
- Benalla, Mizerski, Crase..., qui sont les personnages-clés de l'affaire ?
- Que s'est-il passé précisément place de la Contrescarpe ? Retour sur le déroulement des événements.
- Après une semaine de silence, Emmanuel Macron s'est finalement exprimé devant des députés, dans un discours que nous avons décrypté point par point.
- Affaire d'Etat ou non ? Oui, car il y a eu dissimulation estiment certains ; non, car l'Etat n'as pas commis d'acte délictueux, avancement d'autres.
- Plus d'une semaine après les révélations du Monde, l'ex-chargé de mission de l'Elysée Alexandre Benalla a accepté de répondre longuement à nos questions dans un entretien exclusif.
- Le 19 septembre, il a été ensuite auditionné par la commission d'enquête du Sénat : voici ce qu'il fallait en retenir
- De leur côté, les deux personnes molestées place de la Contrescarpe ont livré leur version des faits